

I A C F

INSTITUT DES AVOCATS
CONSEILS FISCAUX

LA PERQUISITION FISCALE

Vendredi 20 septembre 2019 – 14h / 18h

Euro Meeting Center - EMC
21 Rue de Cornulier, 44000 NANTES

Conférence organisée par la délégation régionale Grand Ouest
de l'Institut des Avocats Conseils Fiscaux

Animée par

Laurent SAVARIN, Avocat, Délégué régional Grand Ouest de l'IACF

Avec la participation de

Fabrice ADAM, Premier président de la 1^e chambre de la Cour d'Appel de Rennes
Miguel GHESQUIERE, Commandant Chef de la Brigade Financière de Nantes
Hélène BOREAU, **Arnaud GRANGER**, **Alexandre DAHAN**, **Delphine RAVON**,
Alexandre RUDEAU et **Guillaume de MONTGOLFIER**, avocats membres de l'IACF.

Nombre de places limité.

Inscription en ligne sur www.tickets-iacf.fr

Validation de 4 heures au titre de la formation continue des avocats

Pour tout renseignement, contactez :

Fabienne DERRIEN, IACF, 01 42 60 10 18, fabienne.derrien@iacf.fr

La perquisition fiscale codifiée à l'article L 16B du Livre des Procédures Fiscales, parfois pudiquement appelée visite domiciliaire, constitue à l'évidence le moyen de contrôle le plus exceptionnel dont dispose l'administration fiscale.

Alors que la Direction Nationale des Enquêtes Fiscales, seule direction à diligenter ces opérations, refuse de communiquer sur le sujet, la conférence vise à faire le jour le jour sur les détails de cette procédure de choc.

13 h 30 Accueil des participants

14 h 00 Début de la conférence

1. La Perquisition Fiscale un peu d'histoire

2. La préparation d'une perquisition

- La sélection et la préparation des dossiers
- L'Office du Juge dans l'octroi des ordonnances de perquisition

3. Le déroulé des perquisitions fiscales

- Présentation du déroulé d'une perquisition
- L'office de l'Officier de Police Judiciaire
- La défense du contribuable durant le déroulé de la perquisition

4. La contestation des perquisitions fiscales

- L'office de la Cour d'Appel
- Les moyens de contestation des perquisitions

5. Conclusions

18 h 00 Cocktail

Objectifs de la formation : Actualiser vos connaissances sur la procédure de perquisition fiscale afin d'appuyer votre pratique professionnelle.

Public : Avocats fiscalistes, conseils et fiscalistes en entreprise, adhérents et non-adhérents de l'IACF.

Prérequis : Connaissance des procédures de contrôle fiscale.

Modalités techniques : Salle adaptée avec vidéo-projection et connexion wifi.

Modalités pédagogiques : Formation en présentielle en inter-entreprise. Essentiellement par présentations magistrales.

Encadrement : Laurent SAVARIN, Avocat, Délégué régional de l'IACF ; Fabrice ADAM, Premier président de la 1e chambre de la Cour d'Appel de Rennes ; Miguel GHESQUIERE, Commandant Chef de la Brigade Financière de Nantes ; Hélène BOREAU, Arnaud GRANGER, Alexandre DAHAN, Delphine RAVON, Alexandre RUDEAU et Guillaume de MONTGOLFIER, avocats membres de l'IACF.

Modalité d'évaluation : Evaluation du contenu et de la qualité de la formation en fin de séminaire.

Modalité de suivi : Une attestation de présence vous sera délivrée validant les heures de formation au titre de la formation continue des avocats. Votre attestation sera disponible sur votre compte d'inscription en ligne.

LA PERQUISITION FISCALE

INSCRIPTION - Vendredi 20 septembre 2019 - Nantes

Tarifs :

- ✓ Tarif jeune barreau : avocat ayant moins de 4 années d'exercice (PS de 2014 à 2018) : 30 € TTC (25.00 HT)
- ✓ Tarif adhérent IACF ou avocat inscrit au Barreau de Nantes : 80 € TTC (66.67 HT)
- ✓ Tarif non adhérent IACF ou avocat non inscrit au Barreau de Nantes : 120 € TTC (100.00 HT)

INSCRIPTION en LIGNE

Que vous soyez adhérent ou non à l'IACF, merci d'aller sur www.iacf.fr pour vous inscrire.

1. Cliquez sur le titre de la conférence qui vous intéresse. Cliquez sur « S'inscrire à cette conférence ». Vous allez être redirigé vers notre site d'inscription en ligne.
2. Si vous avez assisté à une de nos conférences par le passé, vous êtes en possession de votre identifiant. Connectez-vous ! Votre identifiant est votre code Client IACF que vous soyez adhérent ou extérieur à l'IACF. Si vous n'avez jamais participé à l'une de nos formations, suivez les instructions pour demander la création de votre compte d'inscription en ligne.
Vous devrez générer un nouveau mot de passe si vous n'en possédez pas en cliquant sur Mot de passe oublié.
3. Une fois connecté, commandez votre billet à la conférence en suivant les instructions.
4. Réglez votre inscription par CB, par virement, par chèque ou sur facture (selon accord).
5. Après validation de votre règlement, votre commande sera validée et l'IACF vous enverra la facture correspondante comme à l'accoutumée.
6. Vos attestations de présence seront stockées dans votre compte personnel pendant 2 ans.

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Les désistements notifiés dans un délai de moins de 7 jours avant la conférence ne donneront pas lieu à remboursement. Les heures de formation sont validées dans le cadre de la formation continue des avocats. Une convention de formation sera fournie sur demande.

Vous rencontrez une difficulté ou souhaitez être accompagné lors de votre première connexion :
Fabienne Derrien : 01 42 60 10 18 ou fabienne.derrien@iacf.fr